

TABLE DES MATIÈRES

LA PLANIFICATION TERRITORIALE STRATÉGIQUE: ENTRE DROIT SOUPLE ET DROIT DUR
Études en l'honneur de Jean-Pierre Lebreton

Jean-Pierre LEBRETON

— Curriculum vitae. Activités professionnelles	VII
— Travaux.....	VIII

ÉTUDES

— Présentation des études, par <i>Étienne FATÔME, Henri JACQUOT, Yves JÉGOUZO et François PRIET</i>	3
— L'évaluation de l'approche stratégique de la planification territoriale en droit turc : souplesse ou arbitraire ?, par <i>Bige AÇIMUZ, Maître de conférences à l'Université Özyeğin d'Istanbul</i>	7
— Le SDRIF: du juste usage « du droit dur » et « du droit souple », par <i>Sandrine BARREIRO, Cheffe du Pôle planification, IAU Île-de-France</i>	19
— Les effets du Grand Paris sur la planification stratégique des transports urbains, par <i>Céline CHABOT, Docteur en droit public, Chef de service Immobilier, assurances et construction, Direction des affaires juridiques et des marchés, Paris Habitat-OPH</i>	25
— Le contrat de développement territorial : un instrument hybride de l'urbanisme, par <i>Alexandra COCQUIÈRE, Docteur en droit public, juriste au Pôle planification, IAU Île-de-France</i>	37
— Le contentieux de la planification stratégique, par <i>Jean-Pierre DEMOUVEAUX, Président à la Cour administrative d'appel de Versailles</i>	47
— Des SDAU aux SCoT: évolution des objectifs des politiques d'urbanisme, par <i>Charlotte DENIZEAU, Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas</i>	61
— La planification d'aménagement et d'urbanisme stratégique en Roumanie, par <i>Mircea DUȚU, Professeur de droit, président de l'Université Écologique de Bucarest, Directeur de l'Institut de Recherches Juridiques de l'Académie Roumaine</i>	79
— Le droit de l'urbanisme entre rigidité et souplesse, par <i>Étienne FATÔME, Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne</i>	101
— Des actes hybrides : les nouvelles chartes des parcs naturels régionaux tenant lieu de SCoT, par <i>Norbert FOULQUIER, Professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Codirecteur du SERDEAUT, Directeur délégué du GRIDAUH</i>	113
— Le plan local d'urbanisme entre droit souple et droit dur, par <i>Gilles GODFRIN, Maître de conférences au Conservatoire national des Arts et Métiers</i>	119
— La planification stratégique en région wallonne : entre CWATUPE et CoDT, par <i>Francis HAUMONT, Professeur extraordinaire à l'Université catholique de Louvain, Avocat aux Barreaux de Bruxelles et de Nice</i>	133
— Aux origines de la planification stratégique d'aménagement et d'urbanisme : le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris de 1965, par <i>Henri JACQUOT, Professeur émérite de l'Université d'Orléans</i>	145
— Les schémas régionaux de cohérence écologique : comment planifier les divagations de la faune ?, par <i>Yves JÉGOUZO, Professeur émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne</i>	157

— Des DTA aux DTADD: le triomphe du droit souple ?, par <i>Jean-François JOYE</i> , <i>Professeur de droit public à l'Université Savoie Mont-Blanc</i>	171
— L'imitation du modèle de la planification stratégique du code de l'urbanisme en droit de l'environnement : l'exemple du SDAGE et du SAGE, par <i>Nicole LEROUSSÉAU</i> , <i>Professeur émérite de l'Université de Tours</i>	181
— Les documents d'urbanisme prospectifs constituent-ils une illustration parfaite du droit souple ?, par <i>Corinne MANSON</i> , <i>Maître de conférences HDR en droit public à</i> <i>l'Université François-Rabelais Tours</i>	193
— La porosité actuelle entre planification stratégique et planification réglementaire, par <i>Soazic MARIE</i> , <i>Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil</i>	205
— Une nouvelle normativité pour les SRADDET, dans le respect de la décentralisation, par <i>Julien MARTIN</i> , <i>Professeur de droit public à l'Université de La Rochelle</i>	217
— Stratégie politique et droit souple. La stratégie nationale pour le milieu marin, par <i>Jacqueline MORAND-DEVILLER</i> , <i>Professeur émérite de l'Université Paris 1</i> <i>Panthéon-Sorbonne</i>	229
— Les nouveaux schémas régionaux « pris en compte », par <i>Rozen NOGUELLOU</i> , <i>Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne</i>	243
— La planification stratégique sous la contrainte du développement durable, par <i>Pascal</i> <i>PLANCHET</i> , <i>Professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon 2</i>	251
— Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme : les débuts de la planification stratégique au niveau intercommunal, par <i>François PRIET</i> , <i>Professeur à l'École de droit</i> <i>d'Orléans, Centre de recherche juridique Pothier EA 1212, Directeur du GRIDAUH</i>	265
— Le projet d'aménagement et de développement durable de la Corse, préfiguration du schéma d'aménagement, de développement durable et d'égalité du territoire ?, par <i>Pierre</i> <i>SOLERCOUTEAUX</i> , <i>Professeur à l'Université de Strasbourg</i>	277
— Les plans d'aménagement du territoire allemands, par <i>Prof. dr. juriste Willy</i> <i>SPANNOWSKY</i> , <i>Magistrat de tribunal régional supérieur</i>	291
— Document d'objectifs et planification stratégique dans le cadre du réseau Natura 2000, par <i>Pascale STEICHEN</i> , <i>Professeur (GREDEG UMR 7321 du CNRS et de l'Université Nice</i> <i>Sophia Antipolis)</i>	305
— Le SCoT, aiguillon de l'intercommunalité, par <i>Jean-Philippe STREBLER</i> , <i>Urbaniste</i> <i>qualifié(OPQU), Maître de conférences associé à l'Université de Strasbourg, Directeur du</i> <i>syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région</i>	319
— Le degré de normativité des mesures fixées dans le document d'orientation et d'objectifs du SCoT, par <i>Jean-François STRUILLLOU</i> , <i>Directeur de recherche au CNRS, DCS</i> <i>(UMR CNRS 6297), Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes</i>	333
— La planification directrice en Suisse, par <i>Thierry TANQUEREL</i> , <i>Professeur à l'Université</i> <i>de Genève</i>	343
— Planification stratégique, détours littéraires et cinématographiques, par <i>Nathalie</i> <i>WOLFF</i> , <i>Maître de conférences en droit public à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-</i> <i>en-Yvelines – Paris-Saclay</i>	353
— SCoT et PLH: une complémentarité contrariée, par <i>Françoise ZITOUNI</i> , <i>Maître de</i> <i>conférences à Aix-Marseille Université, Laboratoire Interdisciplinaire Environnements-</i> <i>Urbanisme (EA 889)</i>	367